



Sous l'autorité du responsable adjoint de la police municipale, le chef de brigade (H/F) encadre une équipe qui est composée de **4 agents de surveillance des équipements communaux** et d'**un agent de la brigade verte**.

- **brigade verte** : le chef de brigade (H/F) travaille en binôme avec un agent afin de veiller à la bonne application des lois et règlements en matière d'environnement (dépôt sauvage par exemple) et arrêtés de police du maire. Missions en partenariat avec les différents prestataires (bailleurs, syndicats de copropriété, services de mairie, etc.). Missions de prévention dans les écoles (sensibilisation à l'environnement, tri des déchets, etc.)
- **surveillance des équipements communaux** : les agents sont chargés de la fermeture des équipements (écoles, parcs, cimetière) et de leur sécurisation (alarmes, portes, fenêtres, etc.). Ils rendent compte de tout dysfonctionnement ou anomalie identifiée.

A ce titre, il/elle assure les missions suivantes :

Missions du poste

Prévention sur la voie publique - brigade verte

- Participer à la surveillance générale des sites
- Veiller à la sécurité et à la tranquillité des usagers des sites
- Constater et verbaliser les infractions (dépôts sauvages, ordures ménagères, code de la santé publique)
- Signaler les accidents et informer les services compétents
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique
- Lien avec les bailleurs sociaux, syndic de copropriétés et partenaires extérieurs
- Sensibilisation auprès des jeunes sur l'environnement et autres thématiques

Organiser le travail du pool des agents de surveillance des équipements communaux

- Planifier le travail des agents
- Construire les outils de contrôle

- Donner les consignes sur les occupations prévues des différents sites
- Rédiger les écrits professionnels liés à l'activité
- Analyser les interventions des agents
- Assurer ponctuellement des contrôles de sites lors de la vacation des agents (17h-00h)

Profil recherché

- Connaissances des pouvoirs de police du Maire et du code général des collectivités territoriales
- Connaissances du règlement sanitaire départemental et du code de l'environnement
- Sens de la communication des de la diplomatie
- Capacités managériales
- Aptitude à la gestion des conflits
- **Titulaire du permis B indispensable**

Informations complémentaires

- 39h/semaine (25 congés + 22 RTT)
- Horaires réguliers, heures supplémentaires dans le cadre de manifestations
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Amicale du personnel
- Participation au remboursement des frais de transport (75 % des transports en commun, forfait mobilité)
- Participation à la garantie du maintien de salaire

Liens utiles

Postuler en ligne

[/mon-quotidien/emploi/postuler-en-ligne](#)

Infos pratiques

Poste ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels (CDD d'un an renouvelable)